La Voix du Barman

#067 Gratuit La petite main de l'Economie !

TIRÉ À 6000 EXEMPLAIRES

Syndebarcam
SYNDICAT NATIONAL DES DÉBITS DE BOISSONS ET BARS DU CAMEROUN

LA BIERE C'EST COMBIEN ICI ?

Striptease dans les Bars

La Voix du Barman donne la parole à Me Djounang Blaise

Interdiction de la Chicha dans les débits de boisson

Réaction du Président du Syndebarcam
Rencontre avec une jeune victime
Arrêté d'interdiciion du Minatd

#Numéro 67 GRATUIT

SN1219102020



Bienvenue Monsieur le Directeur

les Barmen du Cameroun vous souhaitent la Bienvenue à M. Stéphane Descazeaud

www.lavoixdubarman.com

MANYAN

La vraie bière de chez nous



ÉDITIONS collector

1er VOODOO • Décembre 2020

Les Brasseries du Cameroun

21+ L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



Sous le Haut parrainage du
Ministère de l'Administration Territoriale

LES AWARDS 2022

La Nuit du Barman

DOUALA
20 DEC. 2022
3è édition
NATIONALE

SALLE ARENA - BONAMOUSSADI

LES CATEGORIES

- Bar de Légende
- Snack bar de Légende
- DG de Légende
- DJ de Légende
- Portier de Légende
- Cabaret de Légende

- Bar le plus Propre
- Bar le plus Beau
- Bar le mieux Brandé
- Bar le plus High-Tech
- Meilleur Cave à vin
- Lounge le plus beau

- Snack le plus grand et beau
- Snack bar le plus hi tech
- Cabaret le plus beau et chaud
- Meilleur snack bar restaurant
- Bar climatisé le plus propre
- Meilleur Agent de surface

- Meilleure serveuse de Bar
- Meilleure caissière de Bar
- Meilleur gérant de Bar
- Meilleur Dj de BAR
- Meilleur Barthender (Barman)

- Meilleure Serveuse Snack Bar et Lounge
- Meilleure Caissière Snack Bar et Lounge
- Meilleur Dj Snack Bar et Lounge
- Meilleur show maker "Atalaku" Snack Bar et Lounge
- Meilleur DG Snack Bar et Lounge

- Meilleur Concept Événementiel d'ambiance et de consommation plein air
- Meilleur DJ Événementiel

COMIN'SOON

www.lavoixdubarman.com

SOMMAIRE



N°67 La Voix du Barman
www.lavoixdubarman.com



Actualité

P. 14. Courrier express : Interdiction de la vente et consommation de la chicha Texte Minadt

P. 15. Interdiction de la vente et consommation de la chicha Texte gouverneur

P. 16. L'interdiction qui met les débits de boissons aux abois

Dossier

P. 8. La loi et les strip-tease dans les bars et débits de boisson : l'outrage à la pudeur

Rencontre avec...

P. 17. Chicha : Interview du Dr. Lauren-Mireille ENDALE

P. 18. Chicha : Témoignage de Albertine

Bon à savoir

P. 10. Le nom d'un bar, c'est son image de marque

P. 12. Hygiène et salubrité : les bons points d'un bar aux toilettes propres

P. 13. Défaut de toilettes dans un bar : les sanctions sont connues

P. 31. Une nouvelle société brassicole : Le Brasseur Camrounais

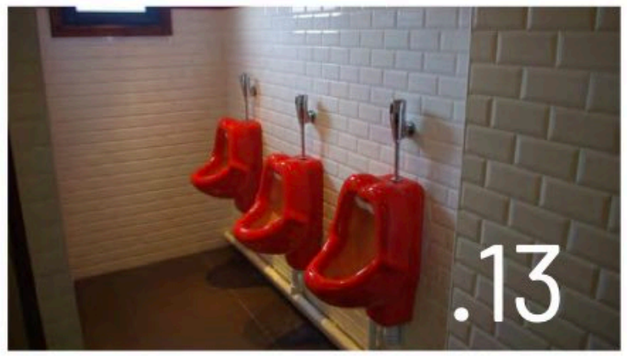
P. 34. Bar et nouveau-né : Origin Tigernut & Ginger

Talk About

P. 20. Taxe sur l'environnement : le texte intégral







La Voix du Barman est un guide crée en 2008 qui sert de liaison entre les exploitants de débits de boissons du Cameroun et de la sous région Afrique Centrale. Bras séculier du Syndicat National des Débits de Boissons et Bars du Cameroun (**SYNDEBARCAM**) qui a pour mission d'informer et de sensibiliser le grand public, les exploitants de débits de boissons sur la règlementation en vigueur, les droits et devoirs de l'activité afin de professionnaliser ce secteur d'activité qui se trouve être la "**La petite main de l'économie**".

Sous sa formule papier et en ligne, ce magazine mensuel s'inscrit dans une démarche citoyenne qui va bien au-delà des frontières camerounaises pour permettre un partenariat gagnant gagnant entre les divers acteurs de la fillière brassicole. Tiré à plus de 6000 exemplaires, ce support créer des opportunités diverses et permet aux annonceurs et opérateurs économiques de toucher des cibles bien identifiées pour faire passer le bon message.

Il est distribué gratuitement sur l'étendue du territoire National, aux barmen, clients et autres...La Voix du Barman est une idée originale de l'agence NH-SHOWBIZ spécialisée dans l'événementiel et le marketing.



Les bars se meurent...

Depuis 4 mois, dans la totalité des des débits de boissons, des des Goût forcés sont servis aux clients. Et pour cause, les produits Brassicoles sont devenus de plus rares.

Un BARMAN peut passer la commande de 35 casiers de tous goût confondus chez un distributeur, mais en retour il ne reçoit que 10 casiers. Pourquoi le distributeur ne peut livrer la commande complète ? Là est toute la question. Les différents gouts ne sont pas disponibles. Mais difficile de savoir les raisons de cette RARÉFACTION des produits. Impossible d'avoir la moindre information. Pourtant c'est à lui de nous donner la bonne information au sujet de cette rupture des produits.
Assis dans son fauteuil feutré, le distributeur nargue les Barmen lorsqu'il dit fein d'ignorer les raisons sous le prétexte qu'il n'est pas le fabricant, mais simplement un vendeur. Nous demandant à travers cette attitude de nous contenter des produits disponibles et attendre la prochaine livraison.

Face à cette situation de plus en plus compliquée pour le BARMAN qui doit avoir les produits au Bar pour vendre afin de tenir ses charges fixes (électricité, loyer, impôt, salaire du personnel, Taxe indirecte - OTVP, TAXE SUR L'HYGIÈNE ET SALUBRITÉ, TAXE SUR LE DIVERTISSEMENT, NOTICE D IMPACT ENVIRONNEMENTAL , DROIT DE PUBLICITÉ....-, Redevance droit d'auteurs, AMORTISSEMENT SUR L'INVESTISSEMENT
.....)
des charges devenues encore plus difficile pour le BARMAN lorsqu'il ne peut pas vendre convenablement et satisfaire ses clients. Pour qu'un BARMAN réussisse à tenir a toutes ces charges fixes, il est important pour lui de pouvoir vendre chaque jour et faire une épargne journalière qui, à la fin du mois, lui permettra de dégager certaines charges fixes mensuelles et continuer le mois prochain.
Mais que faire lorsque nous n'avons pas de produits ?

Voilà l'une des raisons qui a motivé le Bureau National du SYNDEBARCAM de prendre la décision de saisir le gouvernement de notre pays le Cameroun, enfin de leur présenter la situation de souffrance que vivent les Barmen du Cameroun depuis bientôt 4 mois.

El le risque de voir mourir notre Secteur d'activités n'est pas négligeable. Plusieurs Barmen sont déjà au bord de la faillite. Et si la situation perdure et que les bars et snacks ferment pa dizaines, centaines, milliers, les entreprises brassicoles vont-elles résister à ces fermetures ?

Une multitude d'employés seront versés dans la rue, augmentant le danger de voir les commerçants et Barmen véreux vendre aux consommateurs des boissons de la contrefaçon et de la contrebande.
Dans ce schéma dangereux, le consommateur sera plus exposé aux soucis de santé et l'État du Cameroun vera son tissu économique prendre un véritable coup.

La correspondance adressée au Ministre du Commerce le 11 Mai 2022 avait pour première Intention de faire savoir à l'Etat le problème que nous rencontrons au quotidien. Suites à ces correspondances, Monsieur le Ministre du Commerce a compris notre problème et a interpellé les entreprises Brassicole à travers la CAPA ,

Les Barmen actuellement peuvent commencer a se rejouir car des concertations entre les entreprises Brassicole, l'Etat, les consommateurs et les Barmen vont bientôt se tenir en vue de trouver une solution réelle sur le Problème de la RARÉFACTION DES PRODUITS CHEZ LES DISTRIBUTEURS et DANS NOS BARS.
Pour le moment le SYNDEBARCAM se réjoui d avoir réussi l'exploit de présenter les difficultés des Barmen au plus haut niveau de l état et que le Ministre ait pu se saisir aussi rapidement de ce dossier.

La correspondance du SYNDEBARCAM a permis aux Barmen de voir maintenant qui est le véritable interlocuteur de notre secteur d'activité, Car certaines personnes se réclamant d être des Syndicalistes du secteur des débits de boissons et Bars ont pris la parole à mondio vision pour s'opposer à notre correspondance et même aller jusqu'à dire qu'il y a pas de problème pareil dans notre secteur d'activité.
La question a 10 casiers de bière est la suivante,

- Chers collègues Barmen, avez vous tous les produits solliciter après une commande chez le distributeur livreur pour tenir un week-end dans vos Bars ?

Les bonnes réponses seront tiré aux sort sur la page Facebook : la voix du BARMAN et le gagnant recevra une session de 10 casiers offert par un partenaire Brassicoles.

Toutefois, le Syndebarcam veillera à ce que les instructions du Mincommerce soient suivies par la CAPA et retournerons auprès du Mincommerce, au cas échéant.

Le BARMAN en chef
Hervé Nana.

Directeur de publication : **Herve Nana**
Assistant : **Jean René Noubissi**
Rédacteur en Chef : **Blaise Deumo**
Rédacteur Adjoint : **Grace Nana**
Correspondant paris : **Vany Chantal**
Production : **NH SHOW BIZ**
Distribution : **SYNDEBARCAM**
Infographie : **Studio Darthie**
Print : **AJC GRAPHIC**
Facebook : **La voix du barman**
Email : **lavoixdubarman@gmail.com**

LA VOIX DU BARMAN | La petite main de l'Economie !



La loi et les strip-tease dans les bars et débits de boisson : l'outrage à la pudeur

Rencontre avec Maître BLAISE DJOUNANG

Que prévoit la loi sur le striptease ou l'outrage à la pudeur ? Me Blaise Djounang, avocat au barreau du Cameroun va nous aider à comprendre les questions de droit liées à ce sujet.

Maitre pouvez-vous nous expliquer ce que l'on appelle outrage publique à la pudeur ?

L'outrage public à la pudeur est une infraction réprimée dans le code pénal camerounais. Ledit code ne le définit pas clairement mais d'une manière générale, cette infraction s'entend comme tout acte impudique accompli en public, offensant ou pouvant offenser le sentiment de pudeur des particuliers qui en sont involontairement témoins. C'est une offense que l'auteur fait aux valeurs morales consacrées dans la société.

Maitre est-ce à dire que le phénomène de striptease pratiqué dans certains débits de boissons peut être ou doit être considéré comme un outrage public à la pudeur ?

Evidemment, par définition le striptease est un spectacle, une danse au cours de laquelle une femme (parfois un homme) se déshabille de manière suggestive, doucement et sensuellement devant un public.
C'est parfois une exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible au regard du public. Le fait d'exposer ainsi sa nudité à la vue du public heurte la moralité des citoyens et s'inscrit par ce fait en marge des valeurs sociales protégée.

C'est vrai qu'il existe dans la loi un certain flou en ce qui concerne la légalité ou non du striptease, mention n'étant faite nulle part dans la législation. Cependant, se dévêtir en public même dans un club dit privé peut être considéré étant immoral et indécent et constituer un outrage.
Il me semble d'ailleurs que les licences d'exploitation des débits de boisson ne sont pas délivrées aux fins de striptease. Ceux-ci se livrent donc à de telles pratiques agissent en marge de la légalité et de façon clandestine. Ils peuvent être poursuivis pour cette infraction.

Ces endroits sont réservés aux personnes adultes et consentantes d'aller voir du striptease. Peut-on toujours considérer cela comme une dépravation ?

Le consentement des personnes ou le fait qu'elles soient majeures ne caractérisent pas l'infraction d'outrage public à la pudeur dans le code pénal. Ce qu'il faut relever dans cette infraction, pour qu'elle soit établie c'est la publicité de l'acte indécent.
En un mot, il faut mais il suffit, qu'il y ait eu possibilité que le public fut offensé par le spectacle de l'acte immoral ou obscène, sans qu'il soit nécessaire de rechercher si en fait, il y a eu ou non des témoins de cet acte ; et si cette publicité a été ou non voulue par le délinquant..

Pour que l'outrage public à la pudeur ou pour mieux dire l'outrage à la pudeur publique existe, il faut s'attacher en effet à l'éventualité d'un scandale, d'une offense à la pudeur de tous. Il suffit que le coupable se soit exposé dans un lieu public ou privé aux regards d'autrui par sa volonté ou sa négligence en accomplissant ne action immorale ou obscène. Les débits de boissons sont par essence des lieux publics, c'est donc dire qu'une personne qui se dénude dans ces lieux en s'offrant en spectacle heurte la moralité du public en commettant un outrage à la pudeur. Par cela même qu'il est accompli dans un tel lieu, l'outrage à la pudeur tombe sous le coup de la loi alors même qu'il n'aurait été vu par personne. Il importe donc de déterminer ce qu'on doit entendre par lieux publics. Les lieux publics ceux qui sont ouverts ou accessibles à tout le monde soit gratuitement, soit moyennent rétribution ou certaines conditions d'admissibilité. Les débits de boissons se retrouvent bel et bien dans cette définition.

Quelle différence y a-t-il entre l'outrage public à la pudeur et outrage aux mœurs ? Ces deux délits sont prévus et réprimés de la même peine par le code pénal camerounais en ses articles 263 et 264.

Ces infractions ont ceci de commun que le fait incriminé ne blesse pas la pudeur d'une personne déterminée, comme le viol, mais constitue une atteinte à la décence publique, une atteinte aux mœurs de toute une catégorie de personnes, d'où la conséquence que la loi ne le réprime qu'autant qu'il revêt une certaine publicité. L'outrage à la pudeur suppose qu'un individu accomplit des actes, exhibitions ou gestes obscènes qui peuvent être aperçus de plusieurs personnes et blessent ainsi ouvertement leur pudeur alors que l'outrage aux bonne mœurs dans ses éléments caractéristiques, renvoie aux chants, cris ou discours contraires aux bonnes mœurs, que l'acteur met à l'écoute ou sous les yeux du public : ce délit frappe aussi celui qui attire ou incite le public sur une occasion de débauche.

Pouvez-vous nous expliquer les articles 263 et 265 du code pénal camerounais ?
L'article 263 réprime l'outrage public à la pudeur en punissant son auteur d'un emprisonnement de 15 jours à 02 ans et d'une amende de CFA 10000 à CFA 100 000 ou de l'une de ces deux peines seulement.

J'ai humblement expliqué supra, ce que l'on peut entendre par outrage public à la pudeur. L'article 265 est relatif aux publications obscènes. Le législateur a été plus sévère en ce qui concerne la répression de ce délit en punissant le délinquant d'un emprisonnement de un mois à deux ans et d'une amende de CFA 10000 à CFA 500 000 ;
Dans ses éléments caractéristiques, l'alinéa 1(a) et (b) nous indiquent que l'auteur de cette infraction est celui qui :
-Fabrique, détient, importe, transporte ou exporte en vue d'en faire le commerce ou ;
- Expose ou distribue même à titre gratuit et même non publiquement tout écrit, dessin ou objet tendant à corrompre les mœurs.
On constate aisément qu'il s'agit ici des actes pendant o corrompre les mœurs qu'ils soient publics ou pas.
L'alinéa 2 de cet article nous indique également que la juridiction peut outre les peines prévues à l'aliéna 1 ordonner la fermeture pour une durée d'un an au plus l'établissement ou le condamné fabrique ou détient lesdits écrits, dessins ou objets.

Peut-on conclure que c'est à la base du code pénal que l'administration s'appui pour sceller les débits de boissons qui pratiquent cette activité ?

Les personnes qui se livrent ou qui pratiquent le striptease dans les débits de boissons peuvent être poursuivis tout comme le promoteur de la structure pour outrage public à la pudeur. L'établissement qui abrite et cautionne cette activité peut par voie de conséquence être fermé parce qu'on y exerce une activité proscrite par la loi. C'est un établissement qui fonctionne dans la clandestinité en s'inscrivant en marge de l'objet contenu dans la licence d'exploitation.

Votre mot de fin sur le droit et les exploitants de débits de boissons

Nul n'est censé ignorer la loi ; l'activité des débits de boisson est fortement règlementée et j'exhorte simplement tout exploitant de se conformer aux règles qui régissent ce secteur d'activité afin d'être à l'abri de nombreux désagréments.

#Stripteasedanslesbars_a_douala
#outrage_ala_pudeur
#lebarmanenchef
#hervenana
#syndebarcam
#lavoixdubarman
www.lavoixdubarman.com



Le nom d'un bar, c'est son image de marque

Le point de vente se situe généralement dans un coin bien précis et certains geolocalisable même par l l'outil technologique le plus récent appelé Google map. Mais probablement la localisation avec plus de précision d'un lieu se réfère aux appellations où indications des activités existantes dans les environs.
Le Point de vente (Bar) doit toujours avoir une identité personnelle, car c'est à partir de cette identité que l'on peut mieux indiquer son PDV (Bar) lorsque l'on se trouve dans une autre localité. Généralement au Cameroun pour mieux indiquer son domicile où son lieu de travail où encore un point de rencontre, l'on se réfère le plus souvent à une activité riveraine qui se trouve, un restaurant, un bar, un pressing, une CAVE, un Garage mécanique.....
Les localisations les plus visibles et facilement repérables dans une indication sont le Bar et la boutique, certainement parce que ce sont des lieux où l'on trouve toujours au moins trois à quatre personnes, mais également parce que ces points portent des appellations facilement repérables. En plus ils disposent des branding plus visible que les feux et plaques de signalisation sur un axe Routier au Cameroun.

Le nom d'un Bar est d'une grande importance, cela permet de mieux localiser le Bar où le Snack, mais également d'éviter la confusion administrative qui peut aboutir à la fermeture de votre établissement. Alors que ce n'est pas vous qui êtes visé.
Dans la demande pour l'obtention d'une licence d'exploitation, l'administration exige toujours savoir comment sera appelé votre point de vente (BAR) car cela permet également à l'administration de sanctionner certaines appellations qui peuvent prêter à confusion où encore donner un sens provocateur dans la société.
Certains points de ventes (BAR) portent des noms assez provocateurs et qui peuvent porter atteinte à la sensibilité où à la pudeur, ce qui fait comprendre à l'homme averti que ce point de vente est clandestin et ne possède ni une licence d'exploitation, ni une licence d'exploitation , ni un document administratif autorisant sa création et son fonctionnement.
Dans ce registre, on peut retrouver des noms tels que :

- Sans Caleçon Bar
- Lieu du CRIME Bar
- Porno Bar
- Église Bar
- Sang de Jésus Bar
- Bangala BAR
- Nyassemoi BAR
- Premier Ministère Bar
- Préfecture Bar

...
Aucun administrateur civil sérieux dans notre pays ne peut vous accorder une licence d'exploitation pour un débit de Boisson qui porte de pareilles appellations.
Chers collègues nous devons savoir également que le BARMAN est une personnalité de la société Camerounaise, alors nous ne devons pas afficher des noms de BARS(PDV) qui font honte à notre société nous devons aussi jouer un rôle éducateur vis-à-vis de la Jeunesse qui a longueur de journée tourne en dérision. Alors sachons quels noms donner à nos BARS (PDV) car cela déteint sur notre personnalité.
Le BARMAN en chef
Hervé Nana
SYNDEBARCAM
SYNDEBARCAM : SYNDICAT NATIONAL DES DÉBITS DE BOISSONS ET BARS DU CAMEROUN siège social : Feu rouge Bessengue immeuble centre médical 3ème étage. DOUALA

Studio Darthie®
STUDIO DE CREATION
FONDÉ EN 2012
EN 10 ANNEES NOTRE STUDIO DE CRÉATION WEB/DIGITALE A
DEJA
EU L'HONNEUR DE METTRE SA FOLIE CRÉATIVE AU SERVICE DE PLUS +600 PROJETS D'ICI ET D'AILLEURS.
LE STUDIO DARTHIE VOUDRAIT DIRE
MERCI
MERCI À : BROLI. OAPI. MAGIC PISCINES. EDIS ENERGY - SÉNÉGAL. DEMASSOK. GRAND HOTEL. ONE WORLD BUSINESS. ROBERTZANDCO. SUNFLOR. IBIS HOTEL. CAMRAIL AC MEDIA - COTE D'IVOIRE. STYNC GROUP - USA. B&B GROUP CONSULT - FRANCE. BEETLE HERITAGE. HOTEL SAWA. ORANGE CAMEROUN SA. AFRICAFOOD DISTRIBUTION. ENEO. FOBE EVENTS. KENEK DISCOVERY. FEERIE. VAPA TRAINING. COGESAH. IHS. AFRICA FOOD MANUFACTURE. SEALAND SERVICES. AC MEDIA. LA VOIX DU BARMAN. THE BRIDGE INTERNATIONAL SCHOOL. EMMA GROUP. SCENE DEBENE. ESCALE BANTOO. AFROMONDO. HYSACAM. GUICHET UNIQUE. CJC. MTN CAMEROON SA. INSTITUT FRANCAIS DU CAMEROUN. ESPACE NUMERIQUE FRANCOPHONE. INMOUV. KWIN MAGAZINE. PREMIERE CLASSE. ZONE2RAP. ALLPRO. TRANSPLUS INTERNATIONAL. RICHARD BONA. RADIO BALAFON. SWEETIME. AMURA. TRANSIMEX - CONGO. TECLA COMMUNICATIONS. PLASTICAM. AJC GRAPHICS. GNS. GRACE DECCA. ACHILLE KOTTO. ARTACTION. CONSEIL AFRICAIN DES MEDIAS. CONSULAT DE L'INDE. CABINET DIWOUTA. LOICK FOOD. NOTABOO. MOINO COM. MALAIKA. RESTAURANT LA PIROGUE. RP KING. . CHALLENGE VACANCES. TENDANCES SCENIC. MARCO POLO. PRÉSIDENCE DE LA RCA. MOINO COM. SATURN SA. SGBT. PLANET SALADIN. BLAXITY. PREMIERE CLASSE. ZEN AGENCY. LES AMIS DE LA VILLE DE DOUALA. FESTIVAL GABAO. PANIEFIQUE. INMAG. CORDIA. KBC HOLDING SA. INSIDE COLSULTING. LEXYS SA. QUARTIER SUD. UCB. KADJI SPORTS ACADEMY. PROLIXE AGENCY. DJ SUNSHINE. NJALLA QUAN SPORTS ACADEMY. PENA MUNDI. ADS. LA VACHE QUI RIT. ESA. GAMEOVER SHOW. AMICALE DES BANQUIERS DU CAMEROUN. SOPAC SARL. BTP INFOS AFRIQUE.GAJO SARL. FORENA MUSIC. ALISSI BRONTE AFRICA. CAMEROUN BOIS. CAMURMA. DRYGALES. ECONUMA. EMPREINTE. ESSENCIEL. FM 105. FAMES. GESTRIM OCEAN. HHTS. KOOLY RECORDZ. PHARMACIE LAGRANDE. HOPITAL LAQUINTINIE. LCD. MAGIC PRINT. MAIRIES D'AFRIQUE. MS BOIS. PIERSHIP. MUPAC. ORIMO PROD.OSONS LE BONHEUR. REDHAC. RESIDENCE GABRIELLA. ROBERTZ MARKETING & SERVICES. SEMESHE. SOS MAIN. AFRICA MOMMY. BK PROD. CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN. IDOINES SOLUTIONS. THARA TV. GODIVA BOUTQUE. CAMTEL. MENNTAA. CROISSANCES AGENCY. YOUTH4PEACE ...ET DES CENTAINES D'AUTRES
www.darthie.com +237 693 088 347 contact@darthie.com /studiodarthie

BON À SAVOIR



Hygiène et salubrité dans les bars au Cameroun

Les bons points d'un bar aux toilettes propres

Selon les délibérations des conseillers municipaux de plusieurs mairies, les bars n'ayant pas de toilettes sont passibles des amendes allant de 24000 FCFA à 35 000 FCFA. D'après les mêmes textes, ces débits de boisson ne disposant pas de toilette sont considérés comme clandestins.

Selon les délibérations des conseillers municipaux de plusieurs mairies, les bars n'ayant pas de toilettes sont passibles des amendes allant de 24000 FCFA à 35 000 FCFA. D'après les mêmes textes, ces débits de boisson ne disposant pas de toilette sont considérés comme clandestins. Ceux dans la mesure où, un débit de boisson n peut obtenir une licence d'exploitation qu'après le contrôle préalable de la commission d'hygiène et salubrité de ma mairie dans laquelle elle se trouve. Ladite commission a pour but de vérifier la présence des toilettes modernes, l'une des conditions à la délivrance d'une licence d'exploitation.
La présence des toilettes dans un bar est importante et donne beaucoup d'avantages. Lorsqu'un bar ou un snack a des toilettes modernes et propres, le consommateur se sent plus en sécurité, coté hygiène. Il sait qu'il peut se mettre à l'aise en toute quiétude, à sa guise.
Certains consommateurs peuvent facilement aller aux toilettes au moins 4 fois pendant qu'ils consomment seulement une bière. Alors si votre bar n'a pas de toilettes, cette classe des consommateurs ne fréquentera jamais votre débit de boisson, car ces consommateurs seront toujours mal à l'aise de savoir que votre bar n'a pas de toilettes, ou qu'il a des toilettes en mauvais état et/ou mal entretenus. Le tout n'est pas d'avoir des toilettes, il faut aussi savoir les entretenir. Et cela passe par l'application de certains principes élémentaires d'hygiène et de salubrité : Avoir une fréquence régulière de nettoyage des toilettes ; toujours avoir une bouteille d'eau de javel pour l'entretien ; mettre du parfum ou « canfa » pour atténuer les odeurs nauséabondes qui peuvent remonter de la fosse. Toutes ces mesures permettent de garder une certaine fraicheur dans ces lieux.
Un bar qui a des toilettes bien hygiéniques fait non seulement la fierté du personnel actif du bar mais il fait du personnel actif du bar mais il fait aussi le bonheur des consommateurs qui sont toujours fier de revenir dans ce débit de boisson car il y fait bon vivre et le plaisir devient partagé.
Le mode des bars sans toilettes
Le constat est alarmant et triste. Et ce sont les consommateurs des débits de boisson, principalement des bars qui en paient le prix. C'est que, la plus part des bars rencontrés dans la ville de Douala sont dépourvus de toilette. Si le constat est également fait dans certains snacks, il ne fait aucun doute que ce sont les bars qui s'arrachent la palme d'or des débits de boissons qui ont un défaut de toilettes.
Un manquement qui crée d'énormes désagréments aux consommateurs qui semblent pourtant ne pas s'en plaindre au regard de la fréquentation de ces bars qui présentent pourtant un défaut de toilettes. Et c'est l'environnement immédiat de ces bars qui prend un sacré coup. Tenez par exemple. Les alentours des bars dégagent toujours une forte odeur d'urine. Et pour cause, les consommateurs urinent ou ils peuvent. Et à défaut de trouver un endroit à coté su bar, les clients urinent au milieu de la chaussée.
Conséquences
Dans ces lieux, on se débrouille comme on peut, sans se soucier des domiciles situés à proximité de ces bars qui en font les frais. Ces familles subissent ainsi les affres du manque de civisme et d'hygiène de ces capitalistes d'un autre genre pour lesquels, seul compte le gain.
Tant pis pour les autres
Après ce tableau noir des toilettes des bars du Cameroun, y a-t-il un seul camerounais qui n'a jamais rencontré dans sa ville de résidence un seul bar avec des toilettes pareils, ou sans toilettes du tout ? Parmi nous mes chers collègues il y a des propriétaires des bars qui ont vraiment honte des leurs toilettes pour la simple raison que ce lieu est mal entretenu et n'est pas hygiénique. Comment retenir les consommateurs dans nos bars quand les toilettes sont peu reluisantes et nous font honte ? Nous devons avoir des toilettes dignes de nous et de nos débits de boisson, comment reconnaitre que nos toilettes sont appréciées par notre clientèle ?
Il suffit de jeter un regard sur le visage de celui qui sort directement des toilettes. Car, sa mine et l'expression de son visage déterminent le plus souvent la qualité de l'état des toilettes. La gente féminine a le plus souvent la palme d'or pour apprécier les toilettes d'un bar. Un doyen des bars nous a toujours dit « pour reconnaitre un bar qui a des mauvaises toilettes, c'est simple regarde la fréquence des consommatrices dans ce bar, moins elles sont nombreuses plus les toilettes de ce bar ne sont pas hygiéniques ».
La Voix du Barman s'engage dans une vaste campagne de sensibilisation et d'information. Prévenir dit-on à juste titre, vaut mieux que défendre un collègue en situation d'infraction.

SYNDEBARCAM : SYNDICAT NATIONAL DES DÉBITS DE BOISSONS ET BARS DU CAMEROUN siège social : feux rouge bessengue immeuble centre médical 3ème étage.
#syndebarcam
#lebarmanenchef
#penalite_de_defaut_de_toilette_dans_un_bar
#taxe_surl_hygiene_et_salubrite
#hervenana



Défaut de toilette dans un bar : les sacntions sont connues

Sanctions prévues par la loi

1- Mise sous scellé par la sous-préfecture ou la préfecture ;

2- Paiement d'une amende de 24000 FCFA à la mairie (ces amendes ne vous exemptent pas de la mise sous scellée par la préfecture ou la sous-préfecture) ;

3- Défaut de boite à pharmacie amende de 12 000 FCFA à la mairie ;

4- Boite à pharmacie incomplète amende de 6000 FCFA ;

5- Toilettes mal entretenues dans un débit de boisson : amende de 12000 FCFA à la mairie ;

6- Jet des ordures ou eaux usées en pleine chaussée amende de 9000 FCFA à la mairie ;

7- Défaut de mesure de sécurité (boite à pharmacie, extincteurs) pour le snack bar amende de 30 000 FCFA à la mairie ;

8- Défaut de certificat médical pour le personnel des snacks bars restaurant amende de 3000 FCFA ;

9- Il est important de dire ici que le payement de toute amende est fait contre une quittance délivrée par la mairie compétente.

NB : Texte appuyé sur la délibération N°015/DELL/CAD5/CABM/SG/04-10 ; Portant fixation des taux d'amende et frais d'inspection sanitaire en matière d'hygiène et salubrité dans le ressort territorial de la commune d'arrondissement de Douala 5ème.

Yaounde, le 08 Fev 2022

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
A
MESSIEURS LES GOUVERNEURS DE REGION

Objet : Interdiction de la commercialisation
Et de la consommation des pipes à eau
Communément appelées « CHICHAS »

Le Ministère de la Santé Publique par correspondance n°D181-04/NP/MINSANTE/SG/DPS/CNLD/SP du 28 avril 2021 relative à l'objet repris en marge, m'a saisi l'effet de mettre à contribution le Autorités administratives en relation avec le comité National de Lutte contre la Drogue pour assurer la saisie de quelques échantillons de la « CHICHA » aux fins d'analyse de leur degré de toxicité.
En outre, ledit comité au cours de la réunion tenue le 19 janvier 2022 au Ministère de la Santé Publique a réitéré ladite suggestion en guise de recommandations.
A ce sujet, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir initier des actions appropriées dans vos unités administratives respectives.
Vous voudrez bien me rendre compte de vos diligences.

ATANGA NJI PAUL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paik-Travail-Patrie

REGION DE L'OUEST

SERVICES DU GOUVERNEUR

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE LA POLICE ET DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

WEST REGION

GOVERNOR'S OFFICE

GENERAL SECRETARIAT

POLICE AND ORGANIZATION AND ADMINISTRATIVES DIVISION

MESSAGE-PORTE N° 000024/MP/F/SG/DPOA
ORIGINE : GOUVERNEUR REGION OUEST/BAFOUSSAM

DESTINATAIRES :- TOUS LES PREFETS / OUEST
RESPONSABLES REGIONAUX F.M.O/OUEST

TEXTE : HONNEUR VOUS TRANSMETTRE CI-JOINT STOP POUR EXECUTION ET COMPTE RENDU STOP COPIE LETTE N°00051/L/MINAT/CT N°2 DU 08 FEVRIER 2022 STOP MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE STOP AU SUJET STOP INTERDICTION COMMERCIALISATION ET CONSOMMATION PIPES A EAU COMMUNEMENT APPELEES « CHICHAS » STOP URGENCE ET IMPORTANCE PARTICULIEREMENT SIGNALEES STOP ET FIN.

VU, BON A PORTER -AWA FONKA-
BAFOUSSAM, LE 10 MARS 2022

Chicha

L'interdiction qui met les débits de boissons aux abois

Les débits de boissons disent ne pas comprendre la décision de l'interdiction de vente et de la consommation de ce produit par le ministre de l'Administration territoriale.



Plus d'un mois après la décision prise par le ministre de l'Administration Territoriale portant « interdiction de la commercialisation et de la consommation des pipes à eau, communément appelées chicha » sur toute l'étendue du territoire national, la colère des promoteurs des débits de boissons n'est pas retombée. Dans les différents foras et autre lieu de rencontre des acteurs des débits de boissons, la décision est fortement contestée, décriée et jugée incompréhensible par plusieurs. Pourtant, selon le document, du Minat, l'interdiction de commercialisation et de consommation de la chicha s'appuie sur son degré de toxicité. Ce qui a créé un levé de bouclier.

A en croire ces derniers, les recettes générées par la vente de la chicha et sa consommation par les clients constituent une part non moins importante de nombreux snacks et lieux spécialisés dans la vente de ce produit. Dans certains de ces lieux, lesdites recettes constituent jusqu'à 27% de la recette totale de l'établissement. « Aujourd'hui, la majorité des clients des espaces de loisir et de divertissement sont âgées entre 23 et 55 ans, et donc, friands de la consommation de la Chicha. Ce secteur d'activités en pleine expansion dans le monde favorise les ventes, puisqu'il est considéré comme allongeur. Dans l'établissement dont j'ai la gestion, la chicha représente pas moins de 23% de mon chiffre d'affaires. Dans un autre, la chicha c'est 93% du chiffre d'affaires et ailleurs encore, c'est 27% de son chiffre d'affaires. Comme ce n'est pas un secteur encadré par les lobbies, et donc vulnérable, ils veulent l'éteindre »' s'offusque le responsable d'un snack. Surtout que, à en croire un autre, les produits utilisés pour la composition de la Chicha entrent au Cameroun depuis longtemps par des voies homologuées.

Les promoteurs des débits de boissons craignent que la décision soit suicidaire pour leur secteur et pousse de nombreux snacks et lieux spécialisés dans la vente et la consommation de la chicha à la faillite. Surtout qu'avec la rentabilité que cela générait, la vente de ce produit s'est rapidement propagée. Et des cafés pour chicha ont vu le jour. Dans certains lieux, apprends-on, il faut débourser jusqu'à 15 000Fcfa pour savourer le plaisir que procure la consommation de la chicha. Dans les milieux les plus abordables, il fait débourser en moyenne 5000Fcfa. Ce qui n'est pas à la portée de toutes les bourses. Et au grand plaisir des promoteurs. « Dans le point de vente dont j'ai la responsabilité, la chicha sort autant que les bouteilles de whiskys et de champagne. La chicha est déjà en train de prendre des parts de marché considérables », note le responsable d'un lieu de commercialisation de la chicha, malgré les effets sur la santé décriés par certains consommateurs. « A une certaine période de ma vie, je fumais la chicha tous les jours. Mais, j'ai commencé à avoir des palpitations, perte d'appétit.

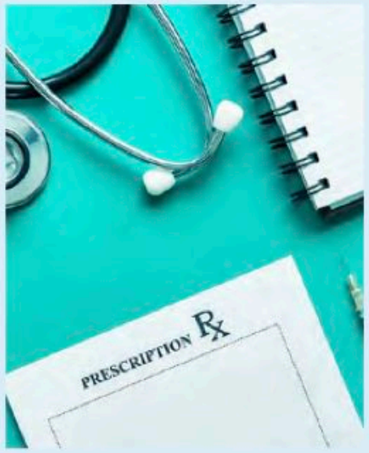
Le médecin m'a fait faire une détoxication avec entre autres le lait non sucré que j'ai consommé pendant plus d'un mois », note une consommatrice. Des conséquences sur la santé qui auraient justifié la décision du Minat. Surtout que, selon une source, « la chicha est consommée par des jeunes, contrairement à la cigarette qui est consommée par des personnes d'un certain âge. Et c'est certainement pour protéger la jeunesse que la décision a été prise d'interdire ce produit au Cameroun ». Une décision jusqu'ici pas toujours respectée par les vendeurs de la chicha et les consommateurs.

Par Blaise Deumo

" La chicha peut causer des maladies cardiovasculaires "

> Interview Dr Laurent-Mireille Endale

Pneumologue à l'hôpital Laquintinie, elle présente cette forme de tabagisme et interpelle sur les dangers que représente ce produit sur la santé.



La vente et la consommation de la chicha sont interdites sur toute l'étendue du territoire camerounais du fait de ses conséquences sur la santé. Dites nous, docteur, qu'est ce que la Chicha ?

La chicha est une forme de tabagisme qui utilise un mécanisme un peu complexe, faisant passer les vapeurs de tabac dans du liquide avant d'être inhalé. C'est du tabac à 30% mélangé à d'autres substance habituellement riches en miel ou fruité qui permet de donner d'autres saveurs, et qui sont très attrayantes surtout pour les jeunes. C'est une culture qui vient d'Orient et qui est un moyen de communion qui permet aux gens de rester ensemble. Cela se fume en groupe. Cette culture s'est exportée en Occident, puis en Afrique où cela est disponible dans les débits de boissons, dans des restaurants, entre autres.

Quels sont les éléments qui entrent dans la composition de la chicha ?

Des études se poursuivent fin de déterminer exactement la composition et le mécanisme de ce produit. Cependant, plusieurs types de tabac sont utilisés pour la Chicha, notamment le Tabamel. Ce tabac contient quasiment les mêmes produits que la cigarette, donc, du monoxyde de carbone, du goudron, de la nicotine. La nicotine entraine une dépendance à celui qui la consomme. Donc, ce sont des produits dangereux pour la santé.

Quelles peuvent être les conséquences de ce tabagisme sur la santé des personnes qui fument la Chicha ?

Ceux qui le consomment sont à risques pour le cancer pulmonaire, cancer des voies aériennes supérieures. Ils sont exposés à des risques de maladies cardiovasculaires, et des Accidents vasculaires cérébraux. Il y a également des risques d'autres pathologies respiratoires, et qui sont plus débilitantes, parce qu'affectant le patient à la longue sur la qualité de sa vie. Quand on a une bronchite chronique ou un emphysème pulmonaire, à la longue, on perd gout à la vie. D'autres organes sont touchés. Les effets du tabac sont connus sur la stérilité, sur la dentition, sur le gout, sur l'odorat. Il y a plusieurs conséquences. Certaines sont moins nocives pour la santé et d'autre qui altèrent la qualité ou la qualité de vie.
Ces conséquences touchent également les proches des consommateurs, notamment les enfants. Des études montrent que les enfants des parents consommateurs de narguilé développent des symptômes qui se rapprochent de l'asthme : des sifflements nocturnes, de la toux nocturne. Ces symptômes sont plus accrus si le parent est en plus consommateur de cigarette.

Peut-on dire que le narguilé est plus dangereux que la cigarette ?

Sur la fonction respiratoire, des études comparent les effets du narguilé et de la cigarette conventionnelle. Il y a des différentes entre les deux. Tout en étant une forme de tabagisme, le narguilé n'est pas à 100% du tabac. Mais, à mon avis, ce n'est pas très futé de comparer deux produits nocifs. On ne devrait pas se demander lequel des deux est le plus dangereux, ou s'il faut laisser le moins dangereux et interdire le plus dangereux. Il est question de préserver sa santé, donc sa vie, et celle de son entourage. Le message qu'il faut véhiculer est que le narguilé n'est pas bon pour la santé, de présenter ce qu'on risque quand on le consomme ; et non celui de la dangerosité de l'un comparé à l'autre.

A quel moment faut-il prendre la décision d'arrêter de consommer la chicha ?

Il ne faut déjà pas commencer. C'st l'idéal. Mais, une fois qu'on a commencé, il faut se rendre à l'hopital lorsqu'on a le moindre symptôme. Ils peuvent aller des difficultés à respirer, aux sifflements nocturnes, à la qualité du et à l'haleine gout qui se détériorent. Cela vari d'un individu à un autre, de l'age du consommateur, du fat qu'on soit consommateurs directe ou passif. Il faut consulter dès que le moindre souci se présente et arrêter dès que possible.

Cependant, l'arrêt est fonction de la dépendance. Et c'est difficile pour le consommateur d'estimer sa propre dépendance. Certaines personnes se lèvent un matin et décident d'arrêter et arrêtent. D'autres n'arrivent pas à respecter cette décision. Doc, il faut consulter. A l'hôpital Laquintinie, il y a des services où on peut être aidé pour l'arrêt de toute forme d'addiction

Les jeunes fument la chicha juste pour le fun

Rencontre avec Albertine, consommatrice de chicha

Cette adepte de la chicha raconte son expérience et parle des soucis de santé causés par la consommation de cette pipe à eau.



Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à vous lancer dans la consommation de la chicha ?
Ce qu'il faut savoir c'est que les jeunes consomment la chicha juste pour le fun, pour se divertir, pour être à la mode comme leurs camarades et amis qui font autant. C'est cette sensation qu'on a d'aspirer la fumée et la rejeter qui nous plait. Et on y prend facilement gout. Donc, je ne pense pas qu'il y ait d'autres motivations différentes à celles-là. Quand on est entre amis, on s'amuse, et l chicha est ce truc qui donne un plus à ces moments de divertissements et qui les rends particuliers. C'est pourquoi dès qu'on y goutte, on y prend gout, généralement assez facilement.

Est-ce ces mêmes raisons qui poussent les jeunes à se lancer dans la consommation de la chicha ?
Globalement, oui. C'est le fun toit simplement. Ou encore parce qu'on a vu un ami le faire et on veut faire comme lui. Et il y a aussi la sensation que procure la chicha.

Quelles sensations procure justement la chicha à la personne qui la consomme ?
Certaines chicha sont un peu fortes et celui qui consomme peut avoir la sensation d'ivresse. . Tout dépend des produits qu'on y met, de la composition. Il y a aussi cet effet de snobisme, que cela procure à celui qui fume la chicha, cette sensation de grandeur, de différence, qui le rend supérieur et différend des autres.

Pendant combien de temps avez-vous consommé la chicha ?
En ce qi me concerne, j'ai commencé à consommer la chicha en 2017. Je l'ai consommé pendant environ trois ans sans ressentir la moindre conséquence sur ma santé. C'est à partir de la troisième année que les problèmes de santé se présentent.

Qu'avez-vous fait par la suite ?
Lorsque j'ai des problèmes de santé, notamment, des difficultés respiratoires, je me rends à l'hôpital. Le médecin me consulte, prends mes paramètres, me pose des questions et me demande si je fume de la cigarette. Je lui dis non, mais que je consomme de la chicha. C'est là qu'il me fait comprendre que la chicha est plus dangereuse que la cigarette, parce qu'elle contient plus de goudron. Et comme conséquence sur ma santé, que cela peut accélérer le rythme cardiaque et créer des problèmes au niveau des poumons.

Que ressentiez-vous au moment où vous décidez de vous rendre à l'hôpital ?
J'avais de nombreuses difficultés respiratoires. Je ne pouvais plus faire une grande inspiration. Quand j'essayais d'inspirer, je ressentais comme un blocage. Parfois également, mon cœur battait plus vite et plus fort que la normale.

Par Blaise Deumo

Hausse du prix de la bière : Le Syndebarcam sur les traces de la CAPA

La proposition d'augmentation des prix des boissons faite par le Syndebarcam, et rejetée par le Mincommerce, intervient trois mois après celle de la CAPA qui évoquait déjà des difficultés d'approvisionnement en matière première sur le marché mondial.

Il n'y aura pas de hausse du prix de la boisson à compter du 1er juillet 2022. La proposition du Syndicat national des bars et débits de boissons du Cameroun (Syndebarcam) de revoir à la hausse les prix des bières, les boissons hygiéniques et les eaux minérales a été rejetée par le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana.

Dans la lettre d'information adressée au président national du Syndebarcam, Hervé Nana, le Mincommerce rappelle que « la bière, au même titre que les eaux minérales et les boissons hygiéniques, fait partie des produits dont les prix sont soumis à la procédure d'homologation préalable et non à celle de dépôt préalable des barèmes », et d'indiquer qu' « en matière d'homologation préalable des prix, la procédure réserve le soin de la saisine de l'administration en charge des produits, soit au producteur, soit à l'importateur selon les cas (...) », écrit Luc Magloire Mbarga Atangana.

Cependant, pour faire la lumière sur les griefs soulevées par le Syndebarcam, lesquels sont à l'origine de leur volonté d'augmenter les prix de ces produits, le Mincommerce a, dans une seconde correspondance adressée au président de la Cameroon alcohool producers association (Capa), attiré l'attention de ces producteurs sur lesdites récriminations. « Il (le président national du Syndebarcam) dénonce la raréfaction des produits brassicoles chez les distributeurs et la majoration illicite des prix par ces derniers, induisant un réajustement des prix au consommateur final », écrit Luc Magloire Mbarga Atangana avant de « demander de bien vouloir prendre les mesures nécessaires dans l'hypothèse où les récriminations du Syndebarcam seraient fondées, pour y remédier sans délais ».

Matières premières
Sur les raisons de la hausse souhaitée des prix, le président national du Syndebarcam explique. « Depuis quatre mois, nous n'avons pas de produits brassicoles. Les produits que nous commandons ne nous sont pas livrés. Et les quantités que nous commandons ne correspondent pas aux commandes que nous avons passées. Ce qui fait que nous perdons des clients, alors que nous avons les charges : les impôts, le loyer, le personnel, nos familles... », explique Hervé Nana. Et les tentatives faites par les barmen pour savoir les raisons de la rareté des boissons sont restées sans suite, ou presque. « Quand on va vers le distributeur pour savoir les raisons de l'absence des produits, il nous renvoie vers le brasseur.

Lorsqu'on va vers le brasseur, il dit qu'il n'a pas de matière première pour fabriquer les produits. Comment va-t-on faire pour ne pas être en faillite lorsqu'un débit de boisson paie en moyenne neuf taxes par an. Plusieurs bars débits de boissons ont déjà vu leur chiffres d'affaires considérablement baissés », déplore le président du Syndebarcam. La rareté des boissons n'est que le malaise de trop pour les barmen qui déplorent la non augmentation des ristournes depuis 2008, malgré les multiples augmentation qu'a subit le prix de la bière.

La volonté du Syndebarcam d'augmenter le prix de la bière intervient moins de trois mois après celle faite par la Capa. Lors d'un point de presse organisé le 23 février dernier à Yaoundé, la Société anonyme des brasseries du Cameroun (Sabc), l'Union camerounaise des brasseries (Ucb) et Guinness Cameroon S.A avaient adressé une requête à l'attention des autorités camerounaises afin que celles-ci donnent leur aval pour une nouvelle hausse du prix de la bière.

Ces sociétés brassicoles invoquaient d'énormes pertes pour leurs entreprises depuis la survenue de la pandémie du coronavirus avec les graves perturbations qu'elle a occasionnées sur la chaîne d'approvisionnement sur le marché mondial, combinées à l'explosion des cours des matières premières et du fret maritime – la hausse du prix du fret atteint jusqu'à 400% au départ de certains pays exportateurs. Des pertes aggravées depuis le début de la guerre en Ukraine.

Par Blaise Djoukep
Source Mutations

Syndicat National des Débits de Boissons et Bars du Cameroun

Syndebarcam

N° 00008/BN/PN/SG/05-2022

Douala, le 04 Mai 2022

LE PRESIDENT NATIONAL
A
Monsieur le Premier Ministre
Chef du Gouvernement
Yaoundé

Objet : *HAUSSE DES PRIX DES BOISSONS DANS LES BARS DU FAITES DE LA RARÉFACTION DES PRODUITS.*

Monsieur le Premier Ministre,

Le secteur des bars et débits de boissons au Cameroun va mal. Depuis plus 3 mois d'affilié, il est difficile à un Bar d'atteindre le quart de ces objectifs journalier en vente de Boisson, aux motifs de LA RARÉFACTION DES PRODUITS BRASSICOLES chez les distributeurs. A titre de rappel, Notre activité consiste à vendre tous les jours des produits brassicoles, pour pouvoir générer une marge, nécessaire pour faire face à nos charges d'exploitations qui demeurent et restent incompressibles (*loyer, personnels, électricité, et eau, impôts et taxes, charges sociales, produits d'entretiens, CANAL+, droits d'auteurs, remboursement crédit, etc.*) et en tirer une marge bénéficiaire.

Seulement, avec cet état de chose, le volume de produit que nous arrivons à obtenir de nos différents distributeurs après avoir souvent parcouru toute la ville avec nos casiers vides, ne nous permet plus de supporter nos charges d'exploitation. La légère hausse de 50 Frs à 100 Frs qui se vit actuellement sur le terrain reste et demeure insuffisante pour nous permettre d'atteindre le seuil de soutenabilité.

A date, ni les distributeurs qui sont nos principaux interlocuteurs, ni les brasseurs qui sont au début de la chaine, ne nous ont donné d'explication ; Pire, certains distributeurs profitant de cette situation de rareté des produits, ont procédé à une hausse de 1000 frs par casier.

Aussi, au vue des dispositions des articles de lois suivantes :

Loi N° 007/2016 du 12 Juillet 2016 Régissant le Code Pénal, en son Titre II/ Chapitre III/ Art 256 : Pression sur les prix, qui stipule que : (1) **Est puni d'un emprisonnement de deux (02) mois à deux (02) ans et d'une amende de quatre cent milles (400.000) à 20.000.000 de francs, celui qui part des moyens frauduleux quelconques opère la hausse ou la baisse artificiel des prix de marchandises ou des effets publics ou privés ;**

Tél : 677 82 83 49/ 698 31 20 34 BP : 1933 Douala Siège Social : Douala-feu rouge Bessenguè
Enregistré sous le N°SN/12 au Greffe des Syndicats

Loi N°018/2015 Régissant l'activité Commercial au Cameroun, en son Titre V/ Chapitre I : Pratiques commerciales illicites, Art 72 (1) : **il est interdit de vendre un bien à un prix inférieur à son prix de revient effectif.** Art 75 : **est assimilé à une majoration illicite des prix et par conséquent interdit : Les prix inférieur au prix minimum au prix d'achat ou de vente des produits cru.** Art 77: Sont interdites, Des vente à prix imposé par les acteurs.

Apres calcul de nos charges minimales d'exploitation, nous craignons que si rien n'est fait pour garantir l'approvisionnement des bars en produits d'ici le 1er juin, que seul la HAUSSE DU PRIX DE TOUTES LES BIÈRES QUE NOUS REUSSISSONS À AVOIR DANS NOS BARS À HAUTEUR DE 300 FR, ne soit notre seul porte de survie.

C'est pour éviter cette éventualité, ainsi que le recours aux produits de contrebandes et à ceux frelatés qui inondent nos marchés, que nous souhaitons que d'ici, le 1er Juin 2022, des solutions de production soient prises par les entreprises Brassicoles.

Dans l'attente, veuillez croire, **Monsieur le Premier Ministre,** à l'expression de notre haute et déférente considération. /-

Copie :
MINETAT/SG-PRC
MINCOMMERCE
Toute Brasserie
P2CE

Le président national
NANA Hervé
Barman en Chef

Tél : 677 82 83 49/ 698 31 20 34 BP : 1933 Douala Siège Social : Douala-feu rouge Bessenguè
Enregistré sous le N°SN/12 au Greffe des Syndicats

Syndicat National des Débits de Boissons et Bars du Cameroun

N° 00008/BN/PN/SG/05-2022

Douala, le 04 Mai 2022

LE PRESIDENT NATIONAL

A

Monsieur le Ministre des finances

Yaoundé

Objet : *BAISSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DANS LES DÉBITS DE BOISSONS ET BARS AU CAMEROUN.*

Monsieur le Ministre,

Le secteur des bars et débits de boissons au Cameroun va mal. Depuis plus 3 mois d'affilié, il est difficile à un Bar d'atteindre le quart de ces objectifs journalier en vente de Boisson, aux motifs de LA RARÉFACTION DES PRODUITS BRASSICOLES chez les distributeurs. A titre de rappel, Notre activité consiste à vendre tous les jours des produits brassicoles, pour pouvoir générer une marge, nécessaire pour faire face à nos charges d'exploitations qui demeurent et restent incompressibles (*loyer, personnels, électricité et eau, impôts et taxes, charges sociales, produits d'entretiens, CANAL+, droits d'auteurs, remboursement crédit, etc.*)

Les distributeurs qui sont nos principaux fournisseurs, sont jusqu'à date, incapable de nous donner une explication sur cet état de fait; plus grave, certains en profitent pour nous vendre quand ils en ont, les produits en majorant le prix du casier de pratiquement 1000 FCFA. Toute chose couplée au cout additionnel de transport des casiers du fait de la décision des distributeurs de ne plus livré à destination, nous oblige pratiquement à vendre à perte.

Monsieur le Ministre,

Si rien n'est fait, à ce rythme nous assisterons d'ici la fin d'année à une fermeture de plusieurs établissements et à la mise au chômage de leurs personnels simplement parce que ne pouvant plus joindre les deux bouts.

C'est pour éviter ce scénario du pire, que, nous venons par la présente, solliciter une intervention de votre département ministériel à fin d'instruire la Direction Générale des Impôts, de tenir compte de cette état de fait dans l'imposition fiscal de notre secteur d'activité.

Veuillez croire, **Monsieur le Ministre,** à l'expression de notre haute et déférente considération. /-

Copie :
PM/CG
MINETAT/SG/PRC
MINCOMMERCE
DGI

Le président national

NANA Hervé

Barman en Chef

Tél : 677 82 83 49/ 698 31 20 34 BP : 1933 Douala Siège Social : Douala-feu rouge Bessengué
Enregistré sous le N°SN/12 au Greffe des Syndicats

Syndicat National des Débits de Boissons et Bars du Cameroun

N° 00010/BN/PN/SG/05-2022

DCGA/SPM

Douala, le 11 Mai 2022

LE PRESIDENT NATIONAL

A

Monsieur le Ministre du Commerce

Yaoundé

MINISTERE DU COMMERCE
SECRETARIAT GENRAL
COURRIER ORDINAIRE
Arrivée le 11 MAI 2022 /SAO
Enregistré S/N°
Sortie le

Objet : *LETTRE D'INFORMATION.*

Monsieur le Ministre,

Le secteur des bars et débits de boissons au Cameroun va mal. Depuis plus 3 mois d'affilié, il est difficile à un Bar d'atteindre le quart de ces objectifs journalier en vente de Boisson, aux motifs de LA RARÉFACTION DES PRODUITS BRASSICOLES chez les distributeurs. A titre de rappel, Notre activité consiste à vendre tous les jours des produits brassicoles, pour pouvoir générer une marge, nécessaire pour faire face à nos charges d'exploitations qui demeurent et restent incompressibles (*loyer, personnels, électricité et eau, impôts et taxes, charges sociales, produits d'entretiens, CANAL+, droits d'auteurs, remboursement crédit, etc.*)

Les distributeurs qui sont nos principaux fournisseurs, sont jusqu'à date, incapable de nous donner une explication sur cet état de fait; plus grave, certains en profitent pour nous vendre quand ils en ont, les produits en majorant le prix du casier de pratiquement 1000 FCFA. Toute chose couplée au cout additionnel de transport des casiers du fait de la décision des distributeurs de ne plus livrer à destination, nous oblige pratiquement à vendre à perte.

Aussi, au vue des dispositions de la **loi N°18/2015 Régissant l'activité Commerciale au Cameroun, dans son titre 5/Chapitre1 Pratique Commerciale illicites Art72 (1) : Il est interdit de vendre un bien à un prix inférieur à son prix de revient effectif** *(qui implique toutes les charges d'exploitation lié)*. Il nous est impossible de continuer à vendre nos produits acheté au même prix que par le passé.

Compte tenu de ce qui précède, nous sommes dans l'obligation absolue de procéder à un réajustement des prix de vente des Boissons dans nos Bars, dont la nouvelle grille Tarifaire ci-jointe, prendra effet le 1er Juin 2022 à 00h00.

Veuillez croire, **Monsieur le Ministre,** à l'expression de notre haute et déférente considération. /-

Pièce jointe : 01
Copie :
PM/CG
MINETAT/SG/PRC

Le président national

NANA Hervé

Barman en Chef

Tél : 677 82 83 49/ 698 31 20 34 BP : 1933 Douala Siège Social : Douala-feu rouge Bessengué
Enregistré sous le N°SN/12 au Greffe des Syndicats

/yv

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DU COMMERCE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRADE

N°0275 /MINCOMMERCE/CAB

Yaoundé, le 12 MAI 2022

Le Ministre

Réf. V/L N° 00010/BN/PN/SG/05-2022 du 11 mai 2022

A **Monsieur le Président National du Syndicat National des Débits de Boissons et Bars du Cameroun (SYNDEBARCAM)**
Douala

Objet : Lette d'information

TRES URGENT

Monsieur le Président National,

Faisant suite à votre correspondance dont les références sont rappelées en marge, par laquelle vous « m'informez » de votre décision de procéder à un réajustement des prix de vente des boissons dans vos bars à compter du 1er juin 2022 à 00 H 00 et me communiquez la « Nouvelle grille tarifaire par typologie des débits de Boissons et Bars au Cameroun »,

J'ai l'honneur de vous rappeler ce qui suit :

1) la bière, au même titre que les eaux minérales et les boissons hygiéniques, fait partie, aux termes de l'Arrêté N° 0095/MINCOMMERCE du 14 avril 2022, des produits dont les prix et tarifs sont soumis à **la procédure d'homologation préalable et non à celle du dépôt préalable des barèmes**. Votre correspondance procède par conséquent, de ce point de vue, à une confusion des procédures. Elle est dès lors irrecevable ;

2) en matière d'homologation préalable des prix, la procédure, qui obéît à des règles très précises, réserve le soin de la saisine de l'Administration en charge des prix **soit au producteur, soit à l'importateur, selon le cas**, à charge par la suite à la Commission

Centrale des Prix d'examiner la demande d'homologation et de soumettre son avis motivé à la sanction du Ministre en charge des prix.

Il reste constant que sous réserve de la procédure sus-décrite, **le prix de la bière demeure inchangé au Cameroun**.

Je prends néanmoins note, avec le plus grand sérieux, de la double préoccupation que vous exprimez, en l'occurrence « la raréfaction des produits brassicoles chez les distributeurs » et la majoration des prix par ces derniers, en violation flagrante de la loi. Des dispositions nécessaires seront prises pour y remédier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président National, l'expression de ma parfaite considération. /-

LE MINISTRE
The Minister

Luc Magloire Mbarga Atangana

Copies :
- MINETAT/SG/PR
- SG/PM
- Cameroon Alcohol Producers Association (CAPA)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DU COMMERCE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF TRADE

N°0276 /MINCOMMERCE/CAB

TRES URGENT

Yaoundé, le 12 MAI 2022

Le Ministre

A Monsieur le Président de la Cameroon Alcohol Producers Association (CAPA)
Douala

Objet : Récriminations du Syndicat National des Débits de Boissons et Bars du Cameroun (SYNDEBARCAM)

Monsieur le Président,

J'ai été saisi par le Président National du Syndicat National des Débits de Boissons et Bars du Cameroun (SYNDEBARCAM) de la requête ci-jointe, par laquelle il dénonce la raréfaction des produits brassicoles chez les distributeurs et la majoration illicite des prix par ces derniers, induisant un réajustement des prix au consommateur final.

En vous rappelant, à la suite de nos précédents échanges, que le prix de la bière et des boissons hygiéniques reste inchangé jusqu'à nouvel avis,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre les mesures nécessaires, dans l'hypothèse où les récriminations du Syndicat National des Débits de Boissons et Bars du Cameroun seraient fondées, pour y remédier sans délai.

Je vous sais par ailleurs gré de me communiquer toutes les informations nécessaires à cet effet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération./-

P.J. 02

Luc Magloire Mbarga Atangana

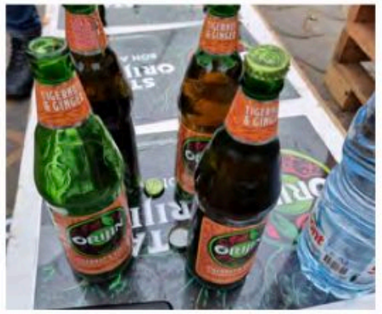
Copies :
- MINETAT/SG/PR
- SG/PM
- SYNDEBARCAM

Bar et nouveau né

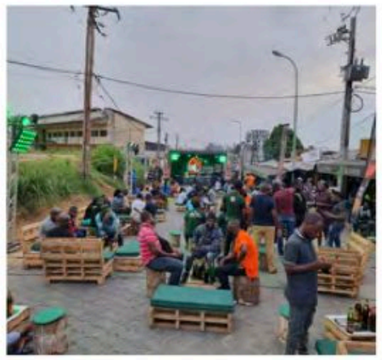
Orijin Tigernut & Ginger ".

Ce samedi 10 Avril 2022 au stade Marion de la cité SicGUINNESS Cameroun sa présente officiellement au grand public et Consommateurs son nouveau BB appelé " Orijin Tigernut & Ginger ". C'est quoi la ORIJIN TIGERNUT &GINGER. C'est une boisson à base de plantes et fruits Africains. TIGERNUT &GINGER est une boisson alcoolisée rafraîchissante et et originale, elle tient son orijinalite grâce à la noix du tigre souchet et le Gingembre procure un air frais au liquide. Pourquoi GUINNESS Cameroun à t il lancé ce produit. GUINNESS Cameroun toujours à l écoute de ces consommateurs seront attele à répondre à leurs attentes et besoins. Nous observons dans le monde un attachement de plus en plus fort à nos ORIJIN. C'est une boisson destinée aux consommateurs ayant l' age légal de consommation au

















PUBLIREPORTAGE

SABC célèbre la Journée Internationale de l'Eau

Marche sportive avec Vitale





























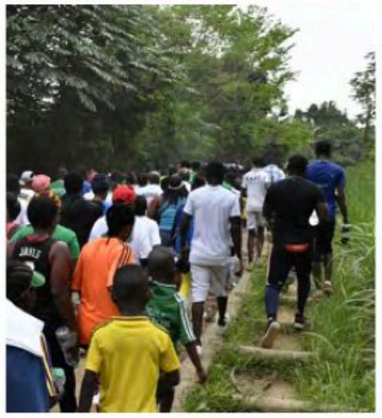


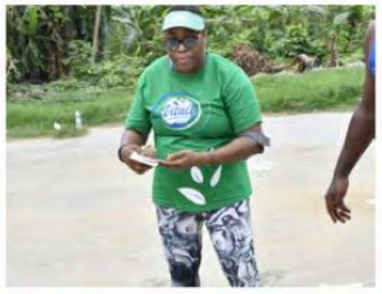












CALENDRIER GUINNESS SUPER LEAGUE PHASE ALLER
FOOTBALL FEMININ SAISON SPORTIVE 2022-2021

1ERE JOURNEE (16/04/2022)
AWA-LOUVES GNSCO
ÉCLAIR-VISION
CAIMAN-CANON
AMAZONE-LEKIE
RENAISSANCE-AUTHENTIC
FC EBWA-EDING

5EME JOURNEE (07/05/22)
AWA-AUTHENTIC
AMAZONE-ECLAIR GNSCO
CAIMAN-VISION
RENAISSANCE-FC EBWA
LEKIE-EDING
CANON-LOUVES

9EME JOURNEE (28/05/22)
RENAISSANCE-AWA
EDING-VISION
FC EBWA-ECLAIR
CANON-LEKIE
CAIMAN-LOUVES GNSCO
AMAZONE-AUTHENTIC

2EME JOURNEE (23/04/2022)
LEKIE-VISION
RENAISSANCE-ECLAIR
AUTHENTIC- CAIMAN GNS.
AMAZONE-CANON
AWA FC- EBWA
LOUVES- EDING

6ÈME JOURNEE (14/05/22)
LOUVES-VISION
RENAISSANCE-CAIMAN
LEKIE-AWA
FC EBWA-CANON GNSCO
AUTHENTIC-ÉCLAIR
EDING-AMAZONE

10EME JOURNEE(04/06/22)
AWA-AMAZONE GNSCO
LOUVES-LEKIE
CANON-RENAISSANCE
AUTHENTIC-VISION
EDING-ECLAIR
CAIMAN-FC EBWA

3 ÈME JOURNEE(30/04/22)
VISION-AMAZONE
EDING-CAIMAN
LOUVES-RENAISSANCE
LEKIE- FC EBWA
CANON-AUTHENTIC
ÉCLAIR-AWA GNSCO

7ÈME JOURNEE (21/05/22)
VISION-RENAISSANCE
ÉCLAIR-LEKIE
CANON-EDING
FC EBWA-AUTHENTIC
CAIMAN-AWA GNSCO
LOUVES-AMAZONE

11EME JOURNEE (11/06/22)
ÉCLAIR-LOUVES
LEKIE-CAIMAN GNSCO
AUTHENTIC-EDING
RENAISSANCE-AMAZONE
VISION-FC EBWA
CANON-AWA

4 ÈME JOURNEE (04/05/22)
VISION-AWA
EDING-RENAISSANCE
FC EBWA-LOUVES
AUTHENTIC-LEKIE GNSCO
ECLAIR- CANON
CAIMAN-AMAZONE

8EME JOURNEE (25/05/22)
AWA-EDING
VISION-CANON
AMAZONE-FC EBWA GNS.
AUTHENTIC-LOUVES
ÉCLAIR-CAIMAN
LEKIE-RENAISSANCE

PHASE ALLER LANCEMENT 16/04/2022

CALENDRIER PHASE RETOUR FOOTBALL FEMININ SAISON
SAISON SPORTIVE 2022-2021

12 EME JOURNEE (18/06/22)
LOUVES-AWA
VISION-ECLAIR
CANON-CAIMAN
LEKIE-AMAZONE
AUTHENTIC-RENAISSANCE
EDING-FC EBWA

16EME JOURNEE (09/07/22)
AUTHENTIC-AWA
ÉCLAIR-AMAZONE
VISION-CAIMAN
FC EBWA-RENAISSANCE
EDING-LEKIE
LOUVES-CANON

20EME JOURNEE (30/07/22)
AWA-RENAISSANCE
VISION-EDING
ÉCLAIR-FC EBWA
LEKIE-CANON
LOUVES-CAIMAN
AUTHENTIC-AMAZONE

13EME JOURNEE (22/06/2022)
VISION-LEKIE
ECLAIR-RENAISSANCE
CAIMAN-AUTHENTIC
CANON-AMAZONE
FC EBWA-AWA
EDING-LOUVES

17ÈME JOURNEE (13/07/22)
VISION-LOUVES
CAIMAN-RENAISSANCE
AWA-LEKIE
CANON-FC EBWA
ECLAIR-AUTHENTIC
AMAZONE-EDING

21EME JOURNEE(03/08/22)
AMAZONE-AWA
LEKIE-LOUVES
RENAISSANCE-CANON
VISION-AUTHENTIC
ECLAIR-EDING
FC EBWA-CAIMAN

14 ÈME JOURNEE (25/06/22)
AMAZONE-VISION
CAIMAN-EDING
RENAISSANCE-LOUVES
FC EBWA-LEKIE
CANON-AUTHENTIC
AWA-ECLAIR

18ÈME JOURNEE (16/07/22)
RENAISSANCE-VISION
LEKIE-ECLAIR
EDING-CANON
AUTHENTIC-FC EBWA
AWA-CAIMAN
AMAZONE-LOUVES

22EME JOURNEE (06/08/22)
LOUVES-ECLAIR
CAIMAN-LEKIE
EDING-AUTHENTIC
AMAZONE-RENAISSANCE
FC EBWA-VISION
AWA-CANON

15 ÈME JOURNEE (02/07/22)
AWA-VISION
RENAISSANCE-EDING
LOUVES-FC EBWA
LEKIE-AUTHENTIC
CANON-ECLAIR
AMAZONE-CAIMAN

19EME JOURNEE (23/07/22)
EDING-AWA
CANON-VISION
FC EBWA-AMAZONE
LOUVES-AUTHENTIC
CAIMAN-ÉCLAIR
RENAISSANCE-LEKIE

PHASE RETOUR 18 JUIN 2022

La Cérémonie de lancement

Guinness Super League











La Cérémonie de lancement de Guinness Super League



Une nouvelle entreprise brassicole

Ce bal de chaises musicales a pour but de récompenser les nouveaux promus pour l ensemble de leurs oeuvres et de poursuivre la dynamique en place au commercial.



C'est le nom de la nouvelle entreprise Brassicole implanté au Cameroun, en effet créée depuis février 2022, selon l'annonce légale publié le 17 Mars. Avec un capital estimé à 100 millions de francs CFA, la société brassicole a pour promoteur : Monsieur SERGE BRUCE KAPTUE TAGNE .

Le promoteur annonce qu'il s'agit d'une brasserie Artisanale d'une capacité de production de 10 000 bouteilles/ jour. Elle devrait lancer sa production au plus tard au mois de juin 2022.

Une brasserie Artisanale est une petite entreprise Brassicole qui a défaut de pouvoir faire de grandes production de manière industrielle à grande échelle elle beaucoup plus qualifiés d Artisanale pour ça sa particularité de servir uniquement les quartiers où des régions, elle par contre fait des productions réduite et les bières dans ce cas prennent plus de jour à la fermentation, par exemple pour une brasserie Artisanale la fermentation d'une bière prend 14 jours au lieu de 10 jours.

C'est en principe ce genre brasserie qu'on retrouve partout en France et en Belgique, Allemagne.....

Le BRASSEUR CAMEROUNAIS se positionne dans la production, la fabrication, le conditionnement, l'importation, l'exportation et la distribution des boissons hygiénique et dérivées, également la recherche et la formation en industrie agroalimentaires au Cameroun.

La Voix du Barman ne peut que souhaiter la bienvenue à cette nouvelle entreprise Brassicole qui vient offrir de l'emplois aux Camerounais tout en rendant plus diverses la gamme des produits sur le marché de la boisson au Cameroun.

Ceci nous permet de comptabiliser déjà 6 entreprises Brassicole au Cameroun parmi lesquels nous avons 2 Brasseries Artisanale et dans les mois à venir nous savons tous que la bousculade des ventes promotionnelles des boissons sera activé pour une discussion des parts du marché Camerounais.

Surtout que les implantations ne sont encore terminé...

Source : investir au Cameroun.

*PROHIBITION OF THE COMMERCIALISATION AND CONSUMPTION OF CHICHA IN CAMEROON...

In early March 2022, I received a message from an operator of a drinking establishment who asked me to confirm the decision of the minister of territorial administration prohibiting the sale of Chicha. Surprised, I ask him where he got the information for it had not reached to my hearing. I then contacted D.Os and It is then that I managed to obtain a really not very readable copy of the correspondence Number 00051/L/ MINAT of 05 February 2022 from the Minister of Territorial Administration Paul ATANGA NJI to the Governors of regions with the subject: Prohibition of the marketing and consumption of the water pipe commonly called: CHICHA.... this correspondence specifies that the Minister of Public Health has seized the Ministry of Territorial Administration for a collaboration to be established to allow the National Committee for the Fight against Drugs to be able to seize some samples of CHICHA in drinking spots. To examine them and determine the dangerousness and their degree of toxicity. After the seizure of a few samples, it was shown to be dangerous to health. It was then that the administrative authorities decided to take appropriate measures to limit the damage on consumers.

The first hit was from the Governor of the West Region who addressd a correspondence 000024/MP/F/SG/DPOA to D.Os and the SDO asking for the implementation of the decision of the Administrative hierarchy. This went viral on social networks with various interpretations and then the media went into several drinking spots to clearly paint out what CHICHA was all about. of course several establishments, in the cities of Douala, Yaoundé and Bafoussam make more than 60 to 70% of their turnover thanks to CHICHA. I can assure you that there are shops that sale only CHICHA and its accessories for those who decide to smoke in their homes.

Personally, I ask myself the question
The state has just banned the marketing and consumption of CHICHA, without however seizing the quantities already present in supermarkets and shops, will this not promote balck marketing ? Has the state of Cameroon thought of these Barmen who have already paid the taxes for the year 2022, and are in the middle of the year ? forbidden to sale, what will they do to repay the multiple credits contracted for the realization of their business ?
But that not withstanding: HEALTH IS NOT PRICED, IT IS A HUMAN HEALTH PROBLEM
Only that this business is not only in Cameroon, it comes from the Middle East and I did not follow there that it has been banned, but rather a call for responsible consumption and reserved only for adults.

Just as cigarettes are toxic, but they (cigarettes) have benefited from the support of the World Health Organization. through awareness campaigns and they even have a day dedicated to them: WORLD TOBACCO DAY. Mr Barmen, the decision has already fallen, we must first respect the administration and not give room for the police to come and harm us in our business, so let us first abandon CHICHA. It is also true that it was well profitable. I want to know if the National Committee for the Fight against Drugs has already taken into account the case of ELECTRONIC CIGARETTE, which is also highly consumed by Cameroonians. We must not wait until it becomes a real business before taking action. Let's act now.

« DRINKING SPOTS OPERATE CLANDESTINELY DESPITE LAWS IN CAMEROON »

70.000 drinking spots operate in legality but there exist more than these numbers in the country today.

It has become common to see drinking spots in almost every corner in the city of Douala. Hair dressing saloons, family coumpounds or even roadside meet salespoints have become beer parlors.

In 2020, Cameroon was at the 2nd spot of countries that consume alcohol in Africa by the World Health Organisation with a 9.00 score against 9.1 for Gabon which was first.
Over the years, the thirst to get a drink outside of home has grown so big that bars, snack bars have flooded neighbourhoods. Some figures in 2013 disclosed that 6000 drinking spots were built in Yaounde with over 500 million litres of sweet drinks and beer sold. «The Centre, Littoral and West regions are the regions with a high consumption of brewery products. Closely followed by the North region » Herve Nana president of SYNDEBARCAM
In the early 2000s, 70.000 drinking spots were counted by brewery companies as their partners across the national territory but 22 years after, the figures have doubled not to say trippled « We had 70.000 in early 2000 but today, we can say we have more than that and majority of these drinking spots are clandestine. Not respecting the law guiding this sector of activity » Herve Nana SYNDEBARCAM. The Littoral region as of now harbours about 15.000 to 20.000 drinking spots.

Going by the 1990 law regulating establishment and running of drinking spots in Cameroon, it is strictly forbidden to operate a drinking spot less than 200m from a hospital, a school or a church but today, Bars have become best friends with these structures under the watch of government officials. Administrative tolerance, inadequate policies ? Everyone has an opinion.

To have a recognised drinking spot in Cameroon « You must give the exact location respecting the 1990 law, pay all taxes and get a registration number from competent authorities » Herve Nana SYNDEBARCAM.

32 years after, there is need to revise the law governing the brewery sector in Cameroon to limit clandestine business.

La Nuit du Barman Acte 2 : Remise des Supers Lots

Douala & Mbouda









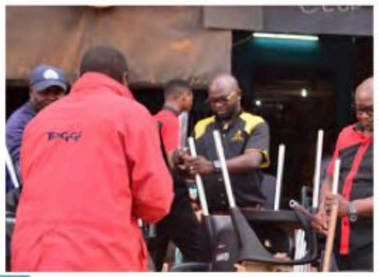






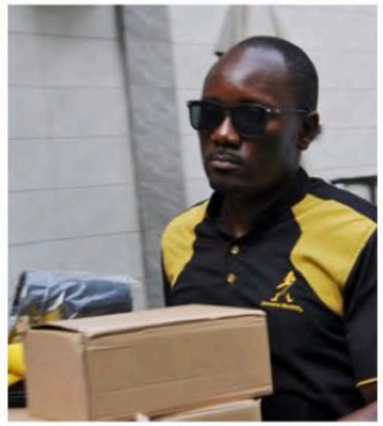






















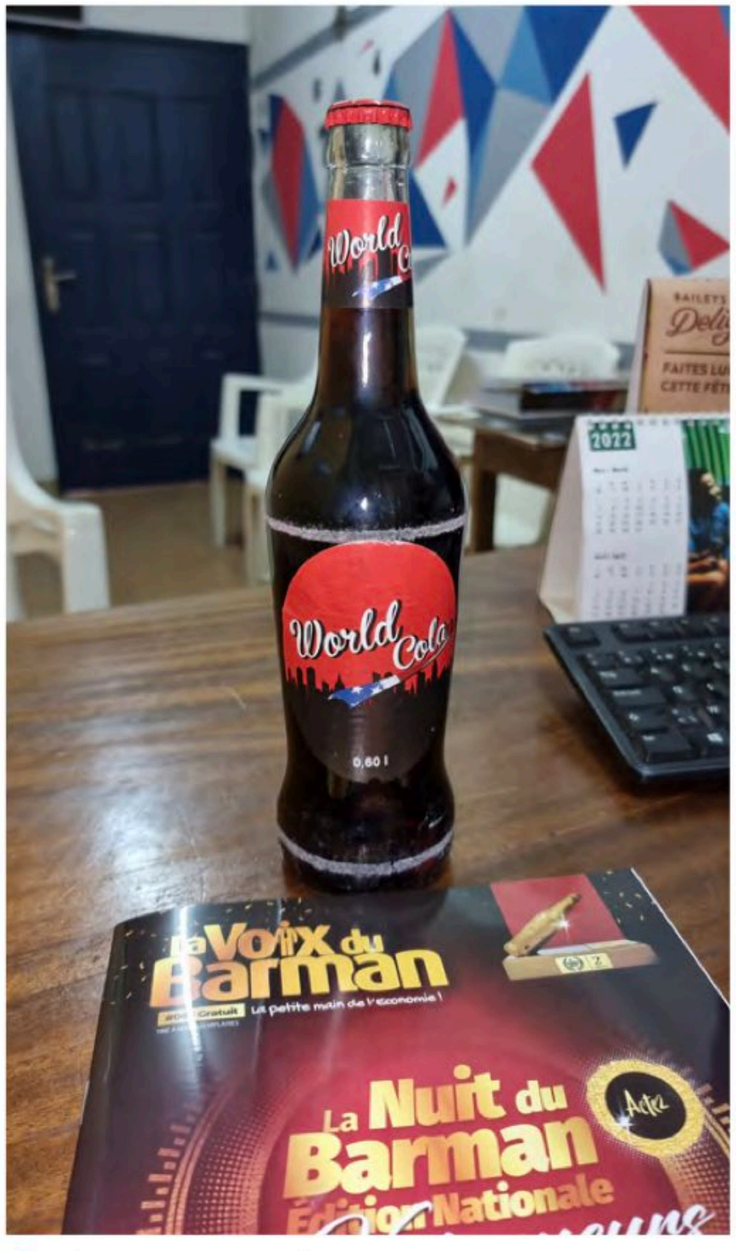


14 MARS 2022.....00H01mn

Allez... BASCULONS

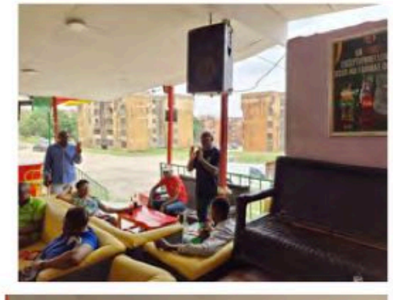
Afin d'éviter d'être les Derniers dans le pas vers le Nouveau Monde. Nous avons donc tous Basculé vers la " WORLD COLA " et toi tu penses attendre une autre sonnerie pour faire le geste UTILE ... Où bien tu n'es pas encore sorti de la BROUSSE En tout cas regarde bien la photo, tu vas comprendre notre niveau.

Tous ensembles BASCULONS
#world_cola
#lavoixdubarman
#lebarmanenchef














READY FOR
A NEW BREATHTAKING SEASON ?
SUPPORT THEIR DREAMS
CAMEROUN
FECAFOOT
LFFC
HER HOME ADVANTAGE
GUINNESS SUPER LEAGUE 2022
GUINNESS
DRINK RESPONSIBLY.
www.drinkiq.com
21+